

Territoires marchands en Afrique subsaharienne

par Emmanuel GRÉGOIRE*

Les espaces d'échanges africains qui se sont constitués en marge de l'économie officielle, renvoient à des dynamiques du "bas" qui modifient les organisations territoriales car ils se dessinent en dehors des politiques mises en œuvre par les États. Aussi, une certaine intégration économique et spatiale entre régions s'opère en Afrique de l'Ouest autour d'échanges parallèles, les échanges officiels étant davantage l'apanage des États que des opérateurs économiques nationaux. Plus que les États, les hommes d'affaires africains sont à l'origine du dynamisme de ces échanges intra africains et les ont pris en mains qu'ils soient de proximité ou à longue distance.

L'analyse des flux marchands ouest africains révèle que les réseaux qui les animent, modèlent un espace économique original qui s'oppose à celui tracé par les frontières politiques. Cet espace marchand repose sur toute une série de disparités : politiques économiques distinctes suivies par les États (politique douanière, de subvention, de protection, etc.), appartenance à différentes zones monétaires, disparités spatiales entre zones de production excédentaires et zones consommatrices déficitaires, disparités de taille et de potentiel des marchés, etc. Les réseaux marchands africains façonnent leur propre environnement à partir de ces éléments.

Leur structure organisationnelle répond, certes, à des impératifs économiques et sociaux mais aussi à un objectif d'extension géographique de leurs affaires : l'accumulation ne se dissocie pas d'un lent processus d'extension spatiale. Aussi, leur activité s'opère-t-elle désormais simultanément à l'échelle régionale, nationale, transfrontalière et intercontinentale (cas du négoce du riz avec le sud-est asiatique par exemple).

Chaque type de négoce induit une organisation spécifique : le négoce de proximité s'accompagne de multiples réseaux courts et diffus tandis que le commerce à longue distance présente un mode

d'organisation plus solidaire encore surtout lorsqu'il est illicite : plus les acteurs sont géographiquement éloignés des uns des autres, plus leurs relations sont étroites pour garantir la sécurité de l'acheminement des marchandises et leur bon écoulement. C'est ce que nous allons démontrer en prenant l'exemple des deux principaux flux marchands qui traversent le Niger : ceux tournés vers le Nigeria voisin et ceux dirigés vers l'Algérie et la Libye. Chacun de ces flux fera apparaître des organisations spatiales distinctes : l'une capillaire illustrée par les échanges incessants entre le Niger et le Nigeria, l'autre réticulaire caractéristique des flux à longue distance entre le Niger et le Maghreb. Ces derniers se concentrent sur quelques grands axes praticables par des véhicules tous-terrains : les distances et dans une moindre mesure les conditions économiques et naturelles des échanges (traversée du Sahara) impliquent en effet des modes de combinaison spatiale originaux.

I - UN ESPACE MARCHAND CAPILLAIRE : LES ÉCHANGES ENTRE LE NIGER ET LE NIGERIA

Leurs échanges commerciaux reposent sur une forte imbrication économique et humaine, les

* Directeur de recherche à l'IRD, Géographe, Centre d'Études Africaines, PARIS

deux pays partageant une frontière de plus de 1 600 km. Leurs populations haoussa, peul, béri-béri et Kanouri ont un passé séculaire de relations ténues si bien qu'elles constituent les éléments interdépendants d'un même ensemble social et d'une manière plus générale d'une même civilisation.

A. Les échanges marchands

De multiples facteurs expliquent le dynamisme de ces échanges commerciaux tels que l'enclavement du Niger tributaire du Sud pour son approvisionnement, leurs complémentarités agro-pastorales (le Niger est producteur de bétail et déficitaire en céréales), leur différence de taille et de potentiel économique (le Niger compte plus de 8 millions d'habitants, le Nigeria plus de 100 millions), leurs disparités de politiques économiques et leur appartenance à des zones monétaires distinctes. Ces éléments sont pour les opérateurs économiques autant d'opportunités de négoce qu'ils s'empressent de saisir quitte à verser dans le commerce de contrebande.

Kano, Sokoto et Maïduguri sont les grands pôles économiques du nord du Nigeria et des centres de commerce actifs tournés à la fois sur leur arrière-pays et sur la satisfaction des besoins d'une population nombreuse : Kano a dépassé le cap des deux millions d'habitants tandis que Sokoto et Maïduguri comptent chacune près d'un demi-million d'habitants. Outre leur rôle marchand, ces villes possèdent des industries de production de cigarettes, de fertilisants, de biens agro-alimentaires, de textiles, de parfums, de boissons, de matériaux de construction, de produits pharmaceutiques et de biens de consommation courante. Tous ces produits ainsi que ceux des secteurs agricole (céréales, igname) et pétrolier se retrouvent sur les marchés du Niger dont ils constituent les principales importations.

Reliées au Nigeria par un bon réseau routier et situées au cœur de zones peuplées et économiquement actives, Maradi, Birnin-Konni et Zinder constituent de véritables plaques tournantes dans les échanges entre les deux pays. Ces villes sont le berceau de commerçants dynamiques dont l'activité est tournée vers le Nigeria. Ils y exportent surtout du bétail : les animaux sont vendus sur de grands marchés comme celui de Djibya d'où ils sont expédiés vers les abattoirs de Kano et parfois même d'Ibadan afin d'approvisionner Lagos en viande (Cohen, 1979). Le haricot-niébé est le second produit exporté : il est acheté par des sociétés de Kano et de Kaduna qui le revendent ensuite à des grossistes ibo ou yoruba originaires du Sud du Nigeria. Parmi les autres exportations nigériennes, figurent le souchet, le coton,

les oignons, les poivrons de la région de Diffa, les produits maraîchers et les cuirs et peaux destinées aux tanneries de Kano et de Sokoto. Ces exportations portent donc sur des produits locaux à l'état brut et à faible valeur ajoutée.

Maradi et dans une moindre mesure Birnin-Konni et Zinder sont aussi des centres de réexportations à destination du Nigeria (Grégoire, 1991). Ces mouvements ont débuté pendant la guerre du Biafra qui coupa sa partie septentrionale de ses débouchés sur la mer. Ils portent à présent sur des produits dont l'importation est interdite, le Nigeria entendant protéger son industrie. Ces prohibitions touchent les cigarettes, les tissus wax de fabrication européenne et ivoirienne, les *basins* (tissus luxueux) et les pagnes asiatiques, la friperie, les chaussures et divers biens de consommation (concentré de tomates, insecticides, piles électriques). Ce transit représente à l'échelle du Niger des sommes importantes même s'il a tendance à diminuer en raison de la concurrence du Bénin mieux placé géographiquement pour accaparer la clientèle nigérienne et de la libéralisation partielle des échanges extérieurs du Nigeria (décembre 1986) qui a limité les prohibitions (seize produits restent interdits d'importation). Les sommes en jeu demeurent toutefois non-négligeables et ont représenté près de 16 milliards de francs CFA en 1993, dont presque la moitié (6,7 milliards) est constituée par les seules cigarettes. Parallèlement à ces réexportations, un important commerce porte sur les véhicules d'occasion importés d'Europe (Belgique, France, etc.) par le port de Cotonou puis réexportées au Nigeria.

Tous ces négoce transfrontaliers sont animés par des réseaux structurés qui unissent les hommes d'affaires du Niger à ceux du Nigeria. Ces réseaux interviennent dans la conclusion des affaires, leur règlement financier et la livraison des marchandises qui nécessite le plus souvent les services de passeurs réputés pour leur complicité avec les services répressifs ou leur capacité à les contourner. Les liens au sein de ces réseaux haoussa reposent sur des relations de confiance, parfois anciennes, où l'islam et ses règles se substituent encore souvent aux techniques modernes du commerce international (contrats, règlements bancaires, etc.). Ces liens religieux mais aussi amicaux et familiaux (mariages) très prégnants constituent la base sociale de ces réseaux commerciaux. Ils sont enfin cimentés par le sentiment qu'ont leurs animateurs d'avoir une identité commune, car ils appartiennent à un même ensemble culturel et linguistique malgré la frontière qui les sépare depuis plus d'un siècle.

B. Le marché des changes parallèles

Dans ces échanges transfrontaliers, l'aspect monétaire joue un rôle charnière : le taux de change entre le franc CFA et la naira qui est déterminé par la loi de l'offre et de la demande, fixe pour une large part les termes de l'échange entre les deux pays : une sous-évaluation de la naira encouragera les exportations nigériennes (par conséquent les importations nigériennes) tandis qu'une surévaluation de la naira se traduira par un excès d'importations nigériennes (donc d'exportations nigériennes). Cet aspect monétaire présente à la fois un caractère structurel — l'existence d'un marché des changes parallèle au marché officiel régi par les banques centrales du fait de l'inconvertibilité de la naira — et conjoncturel dans la mesure où le cours des monnaies ne cesse de fluctuer notamment le taux de change de ce marché noir qui sert de référence aux transactions conclues entre les opérateurs nigériens et leurs partenaires de la zone franc. Le taux de change officiel intervient en effet peu dans ces échanges bilatéraux si ce n'est pour les contrats d'État à État (livraison d'électricité et d'hydrocarbures au Niger).

Ce marché des changes parallèles joue donc, depuis la période coloniale, un rôle capital dans les échanges. Les grandes villes, siège des riches commerçants et des patrons de change, en constituent les pôles, les bourgades frontalières en sont les relais et les villages de brousse en sont autant de points de passage : tout au long de la frontière s'est formé un tissu de villes vivant des nombreuses activités légales et illégales qu'elle engendre. Chaque agglomération nigérienne a ainsi une "jumelle" au Nigeria qui est le plus souvent un gros marché régional et une place de change.

Comme pour les échanges marchands, des espaces financiers transnationaux étroitement interdépendants se sont mis en place aux frontières du Niger. Toute cette organisation monétaire sophistiquée échappe aux États, ses acteurs faisant preuve d'une forte complicité et de liens très étroits qui rendent la pratique du crédit possible. En marge de l'économie officielle et bien qu'illégal, ce marché noir joue un rôle charnière dans les relations commerciales entre les deux pays. Malgré les turbulences monétaires passées (dévaluations de la naira puis du franc CFA), il permet aux transactions marchandes de se réaliser aisément ce qui ne serait pas possible si les opérateurs respectaient les contraintes imposées par la législation nigérienne en matière de commerce extérieur. Aux frontières septentrionales du Niger, un marché parallèle des changes sert également de référence aux transactions effectuées entre les opérateurs maghrébins et africains en raison de l'inconvertibilité des dinars algérien et libyen

(celles-ci se réalisent aussi hors du système bancaire moderne). Les réseaux de change que ce soit à Tamanrasset, à Sabha ou à Agadès sont comme avec le Nigeria liés aux circuits commerciaux transfrontaliers.

II - UN ESPACE MARCHAND RÉTICULAIRE : LES ÉCHANGES TRANSSAHARIENS

Les flux marchands africains se jouent également du Sahara et des frontières qui séparent le Sahel du Sud maghrébin : ceux-ci sont en effet reliés par des mouvements commerciaux qui connaissent de nos jours un regain d'activité indéniable.

A. Les échanges entre le Niger et l'Algérie

La nature et surtout le volume des échanges entre le Niger et l'Algérie restent modestes comparés aux flux dirigés vers le Nigeria. Ils sont en effet entravés par une législation algérienne contraignante car conforme à la politique protectionniste suivie pendant de longues années par l'État socialiste. Ces restrictions ont condamné les acteurs du négoce transfrontalier à verser dans l'illégalité : le commerce lié à la fraude est ainsi beaucoup plus important que le commerce légal. S'efforçant de contourner ces prohibitions, des réseaux se sont mis en place grâce à la protection de hautes personnalités politiques algériennes. Cette contrebande repose sur de multiples produits et sur les fluctuations du cours du dinar sur le marché parallèle des changes où celui-ci est très dévalué par rapport au taux de change officiel.

Dans le sens nord-sud, les dattes demeurent le principal produit échangé avec l'Afrique subsaharienne. Elles proviennent des oasis de Ouargla, Touggourt, Biskra voire d'In Salah. Il s'agit d'un négoce légal, l'Algérie ne mettant aucune entrave à ces exportations. Les commerçants algériens contrôlent la filière : les négociants des zones productrices les livrent à leurs correspondants de Tamanrasset qui les expédient ensuite à trois importateurs arabes d'origine algérienne résidant à Tahoua. Ces derniers les revendent en gros à des partenaires arabes algériens ou nigériens ainsi qu'à des petits commerçants de Tahoua et du Nigeria. Des importations de produits agricoles qui proviennent du Nigeria et des régions de Maradi et de Zinder, compensent ces exportations de dattes : l'inconvertibilité du dinar algérien oblige les opérateurs à procéder sous forme de troc et à compenser autant que possible un flux nord-sud par un flux sud-nord. Parmi les produits qui servent de contrepartie aux exportations de dattes, il y a du henné, des arachides décorti-

quées, du souchet, du gingembre, des clous de girofle, du piment et des épices.

Le sel des *Chott* des régions de Biskra et d'El Oued constitue le second produit exporté (légalement) d'Algérie vers le Niger. Les camions des commerçants chaambas descendent des centres d'extraction jusqu'à Tamanrasset où le sel est vendu à des importateurs nigériens. Ceux-ci ravitaillent la COMINAK qui utilise ce produit comme réactif pour la production d'uranate (cette société a besoin de plus de 4 000 t par an ce qui représente 350 à 400 millions de francs CFA). La filière est dominée par des négociants arabes nigériens qui règlent leurs correspondants de Tamanrasset en dinars après avoir changé leurs francs CFA sur le marché noir. Ils procèdent aussi par troc car ces opérateurs arabes sont des éleveurs de bétail. Une partie de leur cheptel ovin, camelin et parfois aussi bovin est exporté dans le sud algérien où ces animaux sont destinés à la boucherie ou au transport (chameaux).

Outre les dattes et le sel, l'Algérie exporte des matériaux de construction et de l'outillage. Ce négoce qui repose sur la fraude, est aux mains des grands commerçants aderaoua du marché à la ferraille de Katako (Niamey). Ces importations au Niger sont la contrepartie de marchandises envoyées à leurs compatriotes qui résident à Tamanrasset. Depuis Niamey ou Birnin Konni, ces Aderaoua chargent des camions de henné, de tabac, de textiles, de vêtements et de d'objets artisanaux ou industriels nigériens. Les camions partent en Algérie en passant par Agadès pour s'arrêter à Assamaka, dernier poste de douane nigérien. Les marchandises y sont chargées sur des véhicules algériens conduits par des Touaregs du Hoggar qui empruntent les pistes de fraude menant à Tamanrasset. Une partie de ces produits est acheminée ensuite vers In Salah, Ouargla et Ghardaïa où une petite communauté aderaoua l'écoule au détail.

Parmi les autres marchandises qui traversent le Sahara depuis l'Algérie, on trouvait, il y a encore peu de temps, du gaz en bouteille, de l'essence et des lubrifiants mais surtout de grosses quantités de vivres (semoule, pâtes alimentaires, thé, sucre, huile de soja, farine de froment, etc.) et de lait en poudre (*lahda*). Le régime socialiste subventionnait ces produits ce qui explique que leur exportation était formellement prohibée. Ces denrées parvenaient à sortir en fraude avec la complicité de fonctionnaires et de hauts dignitaires du régime militaire qui organisaient le circuit depuis Alger. Ces exportations, difficilement chiffrables en raison de leur caractère illicite, provoquaient de graves pénuries alimentaires dans le Sud algé-

rien. Ces produits subventionnés constituaient les principales exportations vers le Niger car les autres productions algériennes ne pouvaient affronter la concurrence de l'industrie nigériane qui bénéficiaient de la forte dépréciation de la naira. Ces flux se sont tariés avec l'abandon de la politique de subvention imposée par la Banque mondiale (1993).

Le Niger exporte du mil consommé par les populations sahéliennes résidant dans le Sud algérien (près de 20 000 Nigériens et Maliens habitent à Tamanrasset), du natron, de la gomme arabique, des noix de cola et quelques fardeaux de thé. Ce produit qui vient d'Asie par les ports du golfe de Guinée, ne fait que transiter au Niger dont les négociants arabes servent, comme dans le commerce des dattes, d'intermédiaire aux Algériens. Enfin, la foire de Tamanrasset donne lieu à d'intenses échanges commerciaux entre l'Algérie et l'Afrique noire car la législation algérienne est assouplie (les autorités publient alors une liste de produits dont l'importation et l'exportation sont autorisées). Cette foire annuelle est une manifestation importante où sont présents les sociétés étatiques et les opérateurs privés algériens en particulier les commerçants mozabites de Ghardaïa et chaambas de Métili. Elle draine également des commerçants d'Agadès, de Tahoua mais aussi de Maradi, de Zinder, du Mali, du Nigeria et même du Ghana. Ils acheminent à Tamanrasset du bétail, du mil, de l'arachide, du thé vert, de l'ail, des épices, du henné et divers objets artisanaux (maroquinerie de Zinder). Ces produits sont échangés, c'est bien le terme car il s'agit de troc, contre des dattes, du sel, des articles artisanaux, des couvertures, des tapis de Ghardaïa, des matériaux de construction et des objets manufacturés (électroménagers, quincaillerie, etc.) voire auparavant subventionnés en Algérie.

Les événements politiques intérieurs algériens et la rébellion touarègue perturbèrent ces flux transsahariens si bien qu'ils étaient, en 1997, moins importants que par le passé. La fin de la politique de subvention en Algérie explique également cette tendance car elle mit un terme aux exportations frauduleuses de produits alimentaires, notamment de lait en poudre qui représentaient des flux élevés tant en volume qu'en valeur. L'évolution de l'Algérie vers l'économie de marché a donc rétréci l'éventail des produits échangés avec ses voisins et par là le champ d'action des fraudeurs.

Tranchant avec cette récession, se développe un négoce de cigarettes de marques américaines qui sont introduites illicitement en Algérie par les pistes de fraude qui traversent le désert¹. Ce pays

¹ La contrebande qui porte sur les cigarettes américaines est beaucoup plus active au Nord de l'Algérie.

ayant interdit l'importation de cigarettes étrangères pour protéger sa propre production, les contrebandiers contournent cette prohibition et approvisionnent le marché intérieur où la demande reste forte : malgré leur prix élevé, elles demeurent recherchées pour leur qualité supérieure à celle des marques nationales. Ce négoce de cigarettes est aux mains de commerçants arabes. Les volumes traités portent, chaque mois, sur 1 000 à 1 500 cartons voire davantage, quelques uns gagnant le Nord de l'Algérie, principal marché de consommation.

La contrebande qui s'effectue entre le Niger et l'Algérie, s'opère donc dans les deux sens. Les mouvements nord-sud ont diminué en raison de la forte inflation qui sévit en Algérie. Après l'abandon de la politique de subvention, les produits de première nécessité ne sont plus désormais concurrentiels sur les marchés ouest-africains. Par contre, dans le sens opposé, les flux ont tendance à s'amplifier avec les importations frauduleuses de cigarettes. Tous ces échanges sont contrôlés par les grands commerçants arabes algériens dont certains se sont installés de part et d'autre de la frontière. Contrairement à ce qui se passe avec le Nigeria, il y a ici deux types de réseaux : des réseaux qui associent les commerçants arabes algériens et nigériens et des réseaux africains qui travaillent en sous-traitance pour eux (acheteurs ou revendeurs de marchandises) ou qui agissent parallèlement à eux mais à une échelle moindre ne parvenant pas à nouer des relations complices avec les services répressifs algériens. Les réseaux sont plus secrets et discrets qu'à la frontière du Nigeria, les négociants arabes dissimulant leur activité pour des raisons de sécurité et fiscales.

B. Les échanges entre le Niger et la Libye

Ces échanges doivent affronter un environnement encore plus hostile qu'avec l'Algérie. Les liaisons sont longues et difficiles : la traversée du désert du Ténéré nécessite des véhicules adaptés, toute une organisation matérielle (réserves d'eau et de nourriture) et une circulation sous forme de convois de plusieurs camions pour se prémunir contre d'éventuelles pannes. Ces échanges portèrent tout d'abord sur un gros commerce de bétail qui induit des flux de contrepartie. Plus récemment, un négoce de cigarettes prit la relève montrant l'extraordinaire ingéniosité des acteurs économiques à mettre en place des circuits audacieux pour tirer profit des différences de législation entre des États qui ne se donnent pas les moyens de les faire respecter.

Les importations annuelles de la Libye se mon-

tent à plus de 1 700 t de viande par an et près de cinq cent mille moutons vivants ce qui représente une somme de quatre millions de dinars (soit près de sept milliards de francs CFA) (Georgy, 1996). Aussi, le pays est contraint de recourir à des importations pour couvrir ses besoins. Un important circuit s'est mis en place depuis le Niger en 1984. Les bovins ne pouvant traverser le désert du Ténéré, les flux sont composés essentiellement de camélins destinés à la boucherie et de moutons notamment à l'occasion de l'*Aid el Kébir*. La société libyenne Murzuk Trans-Desert conclut des contrats de fourniture de bétail portant parfois sur quatre mille bêtes avec des exportateurs nigériens que la BALINEX, banque nigéro-libyenne, réglait ensuite. Les principaux exportateurs furent deux grandes familles d'Agadès, l'une d'origine maure et l'autre originaire du sud libyen (Gatroun) et quelques commerçants de Zinder et des Toubous du Kavar ou de la région de Diffa qui est une zone d'élevage de camélins. En effet, il y avait deux grands flux de bétail : le premier partait des régions d'Abalak, de Tahoua et d'Agadès tandis que le second remontait directement depuis l'extrême Est du Niger. Ces deux flux opéraient leur jonction à Dirkou d'où ils gagnaient la frontière libyenne.

Ces exportations de bétail qui portèrent sur des sommes élevées, furent lucratives car le prix de chaque bête était au minimum triplé voire quadruplé en Libye. Depuis 1990, ils se tarissent en raison des difficultés financières rencontrées par la société Murzuk Trans-Desert qui n'assure plus régulièrement ses règlements (les exportateurs nigériens accusent d'importants impayés) et du climat d'insécurité créée par la rébellion touarègue. Toutefois, des transactions s'effectuent de gré à gré entre opérateurs arabes d'Agadès et de Sabha. Elles représentent, chaque année, près de trois milliards de francs CFA soit plus de dix mille bêtes et donnent souvent lieu à des opérations de troc afin de contourner l'inconvertibilité du dinar. Celles-ci se traduisent en effet par des flux de contrepartie constitués de diverses marchandises et de denrées alimentaires peu coûteuses car subventionnées en Libye² : pâtes, semoule, riz d'Asie, farine de blé, huile de soja, lait en poudre, concentré de tomates, biscuits, tissus, matelas, électroménager, pièces détachées d'automobile, matériaux de construction, couvertures en laine, tapis, produits d'origine méditerranéenne et carburants (quelques véhicules et des camions sont parfois aussi revendus au Niger).

Ces convois de camions remontaient en Libye chargés de henné, d'épices, de gingembre, d'arachides, de clous de girofle, de sésame, de mil (consommé par les Tchadiens et les Nigériens qui habitent le sud libyen), de natron, de gomme ara-

² La Libye n'exporte pas de dattes car sa production est limitée et moins appréciée que celle de l'Algérie.

bique, de pagnes, de *basins* (tissus asiatiques), de divers produits nigériens (parfumerie, cosmétiques et pommades) et d'ovins. Tous ces produits étaient commandés, depuis Agadès, par des commerçants libyens à leurs partenaires haoussa de Zinder, de Tessaoua et de Maradi qui se les procuraient dans ces régions ou au Nigeria. Ces flux de marchandises libyennes sont moins importants qu'à la fin des années 1990 en raison de l'insécurité créée par la rébellion touarègue et de l'embargo décrété contre la Libye (15 avril 1992) pour avoir refusé de collaborer aux enquêtes internationales après les attentats contre les avions d'UTA et de la Pan Am : des marchandises qui venaient auparavant d'Europe ou d'Asie, ne sont plus importées. Aussi, les produits alimentaires subventionnés constituent l'essentiel de ces flux, difficiles à évaluer étant donné leur caractère frauduleux et les précautions prises par les commerçants pour ne pas acquitter les taxes d'importation en vigueur au Niger. Un nouveau commerce de cigarettes a permis toutefois de rééquilibrer ces échanges, le Niger n'ayant pas beaucoup d'autres produits à vendre à la Libye que le bétail.

Le négoce des cigarettes est une spécialité nigérienne : depuis plus de trente ans, ce pays tire de substantiels revenus de mouvements de réexportations de cigarettes dirigés vers le Nigeria. Selon le même principe, des flux se développèrent ensuite vers l'Algérie et surtout la Libye qui assure à elle seule 80 % des quantités exportées vers le Maghreb. Ces mouvements de réexportation s'expliquent par la forte taxation voire l'interdiction d'importer des cigarettes étrangères décrétées par ces deux pays pour protéger leur industrie nationale. Conjuguées à l'inconvertibilité du dinar et au refus de la banque centrale libyenne d'accorder des lignes de crédit aux importateurs, ces mesures encouragèrent les circuits de fraude qui portent sur du tabac américain dont les cigarettes sont très appréciées des fumeurs nord africains.

Ce négoce se développa au début des années 1990 avec l'intervention de la SOBIMEX, société à capitaux libanais déjà spécialisée dans le transit des cigarettes vers le Nigeria. Celle-ci combina, au départ, différents modes de transport : un avion de l'armée nigérienne, transportait des cartons de cigarettes depuis Niamey ou Cotonou jusqu'à Dirkou³. De là, des camions amenaient les cartons de l'autre côté de la frontière. Ce transport aérien fut abandonné en raison de l'ampleur que prit le trafic au profit de la route : pendant plusieurs années, près de dix conteneurs de cigarettes prirent, chaque mois, le chemin de la Libye. Le

réseau établi par la SOBIMEX fut un modèle d'ingéniosité : depuis Cotonou et jusqu'à la frontière libyenne, la société s'appuya sur toute une série de localités où elle disposait d'agents : Cotonou, Parakou, Gaya et surtout Agadès, Dirkou et à Bilma où son représentant exécutait les ordres de livraison que ses dirigeants lui donnaient depuis Niamey (les clients furent des commerçants de Sabha, de Gatron, de Mourzouk et de Ghadamès qui organisaient l'entrée illicite des cigarettes en Libye). Partis du golfe de Guinée, des cartons de cigarettes terminent leur périple aux bords de la Méditerranée.

Cette activité rapporta, entre 1991 et 1996, des sommes considérables aux deux sociétés qui le contrôlèrent (leur chiffre d'affaires global porta sur plusieurs dizaines de milliards de francs CFA). Outre la SOBIMEX, une société béninoise commercialisait des marques de cigarettes moins prisées et de meilleur marché que les Marlboro. La SOBIMEX contrôla ce négoce jusqu'en 1996, date où elle cessa toute activité en raison de pratiques financières frauduleuses qui lui étaient reprochées par la police économique nigérienne. Ces réexportations sont donc désormais moins importantes qu'il y a cinq ans. L'arrêt de l'embargo décrété par la communauté internationale (février 1999) peut amener la résurgence d'autres circuits concurrents même si ce négoce à travers le désert ne repose pas uniquement sur cet embargo. Il est enfin assez mystérieux car des hommes politiques haut placés dans l'appareil d'État libyen en tirent profit puisque des personnalités liées au colonel Kadhafi y participeraient. Ce négoce rémunérateur est une source de prébendes qui éveilla également des convoitises dans les hautes sphères de l'État nigérien où il a été accaparé par les différents régimes politiques (civils et militaires) qui se succédèrent au pouvoir depuis 1990 : le général Ibrahim Mainassara Baré, une fois au pouvoir (1995), réorganisa ainsi cette filière très lucrative au profit d'entreprises qui lui étaient proches.

Comme à l'époque coloniale, ces flux transsahariens avec la Libye sont dominés par des réseaux de commerce arabes installés dans les différents pays, les Africains se limitant à un commerce transfrontalier de détail étant donné la complexité administrative des circuits officiels (autorisation d'exportation, justificatifs de l'origine des fonds, attestation de change, etc.) et leur manque d'appuis politiques pour investir les gros circuits de fraude. Le cas de figure est donc analogue à celui décrit pour l'Algérie, les commerçants libyens ayant souvent de la famille ou des corres-

³ Le C 130 pouvait transporter mille cartons de cigarettes à chaque voyage soit davantage que la cargaison d'un camion de 15T (750 cartons). Au retour, il ramenait des *macas* et divers autres produits libyens.

pondants à Agadès, Zinder et Kano si bien que leur réseau fonctionne de manière autonome.

Ces interrelations entre les Afriques blanche et noire montrent qu'elles demeurent intimement liés : les grands mouvements d'échanges transsahariens reprennent sous des formes nouvelles. D'anciens maillages urbains renaissent de sorte que l'Afrique du Nord est spatialement réintégrée dans la stratégie des réseaux marchands ouest africains contemporains : Tripoli est ainsi de nouveau en contact avec Agadès, Zinder, Kano et même Cotonou.

CONCLUSION

Ces grands flux d'échanges soulignent l'originalité du Niger où les espaces économiques réels ne correspondent pas au cadre national mais en dépassent largement les frontières pour toucher aussi bien le monde arabe que l'Afrique noire anglophone (Nigeria) et francophone (Burkina Faso, Bénin, Togo et Côte-d'Ivoire). À la périphérie du Nigeria comme aux frontières septentrionales du Niger, se dessine spontanément une intégration par "le bas" ayant pour vecteur les réseaux marchands. Elle engendre des espaces économiques transétatiques plus ou moins légaux. Ces espaces marchands africains s'opposent à ceux tracés par les frontières politiques ou mis en oeuvre par les différents pays au sein d'organismes pan africain tels que l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) ou de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui sont censés encourager l'intégration régionale par "le haut". Les échanges transsahariens contemporains se font également en dehors de tout cadre étatique et organisation supranationale : aucun organisme économique régional n'associe les États sahariens même si l'idée de la mise en place d'une telle organisation a été toutefois lancée lors d'un sommet (15-16 août 1997) qui réunissait à Tripoli cinq chefs d'États africains (Libye, Mali, Niger, Tchad et Burkina Faso). La réalisation de ce projet ouvert à d'autres États de la région (Tunisie, Nigeria, Soudan et Égypte) se heurte toutefois à des considérations politiques.

En bordure des pays, se sont ainsi constitués des espaces économiquement solidaires, organisés autour de villes correspondantes, de villages-entrepôts, de marchés frontaliers tous reliés par des chemins de contrebande. Ces espaces d'échanges réels — par opposition aux espaces "légaux" — tirent parti de leur rattachement à des entités étatiques distinctes et le "non-officiel" y est

omniprésent. Dans ces zones, les commerçants utilisent indifféremment plusieurs monnaies estimant que ce ne sont pas leurs affaires qui sont illécites mais les contraintes juridiques que les États et les frontières font peser sur elles. Pourtant, ils reconnaissent contradictoirement que ces dernières sont une source essentielle d'activités : autrement dit, plus il y a de restrictions et plus leur commerce frontalier est florissant. Dans ce contexte, les frontières étatiques modernes ne constituent pas un frein aux échanges mais plutôt un adjuvant dans la mesure où elles fournissent des opportunités de commerce.

Des contraintes extérieures (libéralisation du marché, mesures économiques diverses) amènent toutefois les réseaux marchands africains à sans cesse développer leurs facultés d'adaptation et à redéfinir leur espace marchand. Se pose alors la question de leur durabilité : ceux qui reposent sur des "économies de coup", sont, par définition, éphémères comme ce fut le cas de "l'affaire du cacao" (exportations de cacao provenant du sud du Nigeria par le Niger via Maradi en 1985-1986). D'autres s'éteignent après plusieurs années du fait de l'évolution des marchés comme ce fut le cas du négoce des pagnes de la SONITEXIL massivement exportés au Nigeria au cours des années 1980. Par contre, d'autres se maintiennent sur de très longues périodes comme l'illustre le commerce du mil entre le Niger et le Nigeria : le premier dont la production est presque chaque année déficitaire, doit impérativement importer des céréales provenant du second pour assurer l'approvisionnement de sa population.

Cette analyse des pratiques marchandes et du modelage de l'espace économique au sein duquel les commerçants agissent, donnent aux notions de territoire, d'espaces d'échanges et d'identités marchandes une connotation originale. Les espaces d'échanges africains se dessinent spontanément, en marge des tentatives d'intégration régionale, et sont fondés sur l'existence de frontières et les disparités économiques et monétaires qu'elles induisent. Les populations ont pris en mains ces échanges qu'ils soient de proximité ou à longue distance (les Haoussa contrôlent les flux entre le Niger et le Nigeria, les Arabes ceux entre l'Afrique noire et le Maghreb). Ces marchands qui canalisent les flux, forment de véritables groupes identitaires, des solidarités extra-territoriales qui parcourent, vivent et pensent l'espace en jouant des opportunités offertes par l'économie moderne. Plus qu'ailleurs, le territoire apparaît, en Afrique, comme une production sociale alors qu'il est le résultat d'une volonté politique dans les pays du Nord.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

COHEN, A. (1969).- *Custom and politics in urban Africa : a study of hausa migrants in yoruba towns*. London, Routledge and Keagan.

GEORGY, G. (1996).- *Kadhafi, le berger des Syrtes*. Paris, Flammarion.

GRÉGOIRE, E. (1991).- Les chemins de la contrebande. In : " *Anthropologie de l'entreprise* ", *Cahiers d'Études Africaines* (Paris), 31(4), n° 124, pp. 509-532.

GRÉGOIRE, E. (1999) (réimpression 2001).- *Touaregs du Niger, le destin d'un mythe*, Paris, Karthala, 339 p.

Emmanuel GRÉGOIRE, Directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), Président de la Commission scientifique sectorielle des Sciences humaines et sociales de l'IRD (Css4), membre de l'UMR "Territoires et mondialisation dans les pays du Sud" (IRD-ENS), membre associé du Centre d'Études Africaines (EHES), Docteur de 3^e cycle en Géographie tropicale, est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'Afrique de l'Ouest :
- *Les alhazai de Maradi* (Niger) : *Histoire d'un groupe de riches marchands sahéliens*, Paris, Éditions de l'ORSTOM, 1986, 2^eème édition 1990 (Travaux et Documents n°187) (publié aux USA sous le titre : *The alhazai of Maradi : Traditional Hausa Merchants in a changing Sahelian city*, Boulder, Colorado, Lynne Rienner Publishers, 1992.
- *Touaregs du Niger, Le destin d'un mythe*, Paris, Éditions Karthala, 1999, 2^eème impression 2001.
- *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest, Pratiques et logiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1993 (coéditeur P. LABAZÉE).

RÉSUMÉ/ABSTRACT

TERRITOIRES MARCHANDS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

par Emmanuel GRÉGOIRE

L'analyse des pratiques marchandes et du modelage de l'espace économique au sein duquel les réseaux de commerce africains évoluent, donnent aux notions de territoire, d'espaces d'échanges et d'identités marchandes une connotation originale. Les espaces d'échanges africains renvoient en effet à des dynamiques du "bas" se dessinant en marge des politiques mises en œuvre au sein d'organismes pan africains officiels qui sont censés encourager l'intégration régionale par "le haut".

Ces espaces marchands qui s'opposent à ceux tracés par les frontières politiques, reposent bien souvent sur leur existence même et les disparités économiques qu'elles induisent. Les hommes d'affaires africains ont pris en mains les échanges, qu'ils soient de proximité ou à longue distance et forment des solidarités extra-territoriales qui parcourent l'espace en jouant des opportunités offertes par l'économie moderne. Plus qu'ailleurs, le territoire apparaît, en Afrique, comme une production sociale alors que dans les pays du Nord il est le résultat d'une volonté politique.

Mots-clés : Niger, Nigeria, Algérie, Libye, Espace marchand, réseau, territoire.

MERCHANT ZONES IN SUB-SAHARAN AFRICA

by Emmanuel GRÉGOIRE

Analysis of mercantile practices and models of the economic space of African trading networks has given lent new connotations to the concepts of trade zones and commercial identities.

African trade zones in fact reflect a "grass roots" dynamics that develops on the fringes of policies implemented by official Pan-African organizations that supposedly stimulate regional integration from "above".

These merchant zones, which differ from political borders, are often based on their simple existence and the economic disparities they generate. African businessmen have taken trade in hand, in both local and long-distance networks, forming supra-territorial solidarities that traverse the region, seizing opportunities offered by the modern economy. More than elsewhere, in Africa trade zones are the product of social factors whereas they result from political will in northern countries.

Keywords: Niger, Nigeria, Algeria, Libya, merchant zone, network, territory